

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le douze juin deux mil vingt-trois.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN – François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Absents : Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Guillaume DUMAY - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Denis POUILLOT – Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Gilles BONNEAU

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes Pour :	31
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 44/2023

Objet : Dérogation au règlement financier – Commune de Molinons

Lors des travaux de dissimulation des réseaux rue du Moulin (dossier SDEY 18S7086DI) et rue foraine et des planches (dossier SDEY 19S7080DI), la commune a demandé à ce que les mâts d'éclairage publics et les luminaires soient identiques à ceux posés lors des deux tranches de dissimulations rue Châles. (RAL 7015 gris ardoise pour les mâts et 9006 aluminium blanc pour les luminaires).

Lors de l'établissement de la commande par le SDEY, par erreur, les mâts et les luminaires ont été commandés RAL 7040 gris clair.

Lors d'une réunion le 10 mai, cette erreur a été expliquée à monsieur le Maire, en précisant que les points lumineux ne sont pas dans la continuité de la rue Châles.

Deux solutions ont été proposées :

1. La validation des luminaires de teintes différentes ;
2. Le refus des luminaires et dans ce cas la mise en peinture au RAL demandé initialement. Dans ce cas, la fin des travaux sera retardé compte tenu du délai de mise en peinture.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 089-200047181-20230619-DE44_2023-DE

Monsieur le Maire a consulté son conseil municipal, qui souhaite à l'unanimité une couleur de poteaux identique à ceux de la rue Châles.

Le coût de mise en peinture de ces 15 luminaires est estimé à 5 736,28 € HT et hors actualisation.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend en charge** le coût de la mise en peinture des 15 luminaires, tel qu'il ressortira du Décompte définitif.

Fait et délibéré en séance

Le 19 juin 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY /